

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

83/OI7 du II/OI/1983
DECRET N° /MSAS/LGSI/LSAF/SP.2
portant promotion au titre de l'année
1980 des Médecins des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique), en tête
Monsieur GALIBA Jacques.

LE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

✓ISAS:

✓u la Constitution du 8 Juillet 1979;
✓u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
✓u la loi n° 15-62 du 5.2.62 portant statut sta-
tut général des fonctionnaires des cadres de la République
populaire du Congo;

LF1.

✓u l'arrêté n° 2087/FI du 21.6.58 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la
République populaire du Congo;
✓u le décret n° 62-130/LF du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la
République populaire du Congo;
✓u le décret n° 62-197/FI du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°
15-62 du 5.2.62 portant statut général des fonctionnaires
de la République populaire du Congo;
✓u le décret n° 62-198/FI du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;

LB.

✓u le décret n° 65-44 du 12.2.65 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 63-376 du 22.11.63
fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I de la Santé Publique de la République populaire du
Congo;
✓u le décret n° 65-170/FI du 25.6.65 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires de la République popu-
laire du Congo;
✓u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FI du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de
la République populaire du Congo;

LCF.

✓u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
✓u le décret n° 80-630 du 27.12.80 portant
déblocage des avancements des Agents de l'Etat;
✓u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres;
✓u le rectificatif n° 81-16 du 26.1.81 au dé-
cret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
✓u le décret n° 81-17 du 26.1.81 relatif aux
intérêts des Membres du Gouvernement;

✓u le décret n° 83/OI7 /MSAS/LGSI/LSAF/SP.2 du
II/OI/1983 portant inscription au tableau d'avancement
de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique)
et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres
avancés à l'ancienneté à trois (3) ans.

D E C R E T :

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1980, les Médicins des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) dont les noms suivent = ACC = néant

Au 7ème ECHOLON

~~PROBONVO~~ ~~SCALLI~~ Jacques, P.C. du 08.04.81 Hôpital Général B/ville
~~PROBONVO~~ ~~LOGE~~ ~~ILPOUM~~ Claude
~~PROBONVO~~ ~~LOGE~~ ~~ILPOUM~~ Mathieu P.C. du 01.02.81 Maternité Blanche GOMES
~~PROBONVO~~ ~~LOGE~~ ~~ILPOUM~~ René Destin P.C. du 01.02.81 Hôpital Général B/ville
~~PROBONVO~~ ~~LOGE~~ ~~ILPOUM~~ Jean Christophe P.C. du 1.02.81 Stage en France

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le II Janvier 1983

Par le Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
 Affaires Sociales,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA

Le Ministre du Travail et de la
 Prévoyance Sociale,

Itihi Ossetoumba-LEKOUNDZOU

Bernard COMBO MATSION

AMPLIATIONS :

DFP
 DB
 DCF
 MF
 MSAS
 DGSP
 HOPITAL G1 B/VILLE
 INTERESSÉS
 JORPC
 SGCM/BC

3
 3
 1
 1
 1
 6
 1
 3
 1
 3